



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 39
Représentés : 4
Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET, Denis PINSAC, André ALRME, Bernard REYNAL, Bernard LARBRE, Dominique CAYRE, Gabriel BARRADE, Ghislaine DUBOST, Jean-Pierre LARIBE, Jean-Michel MONTEIL, Danielle BESSE, Chrystelle CANTALOUBE, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS, Sabine SABATIER, Vincent LEDOUX, Michel CHARLOT, Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU, Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER, Jean BOUYSSOU, Christophe CARON, Isabelle VIRONDEAU, Caroline DUMAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE, Yves POUCHOU, Dominique PERRIER, Jean-Louis ROCHE, Olivier LAPORTE, Éric CSCARD, Nathalie LABORDE, Laurent PUYJALON.

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Fabienne DELCHIER, Vincent LAROCHE, Philippe PAUTY, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : Yolande BELGACEM par Ghislaine DUBOST, Laurent BRESSY par Éric CSCARD, Jérôme MADELINE par Christophe CARON, Christophe LISSAUX par Alain SIMONET

Étaient excusés les conseillers titulaires suivants : Patrick NOAILHAC, Francis CANARD, Arnaud REYNIER, Nicolas TARDIF, Roselyne POUJADE

Étaient absents les conseillers titulaires suivants : Jean-Christophe ZAC, Emmanuelle DUPUY

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 du mois d'octobre à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle polyvalente – 19120 ALTILLAC, sous la présidence de M. Alain SIMONET, Président.

Date de convocation : 20 octobre 2021

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian DERACHINOIS a été désigné secrétaire.

DÉLIBÉRATION N°2021- 97: ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CIAS MIDI CORREZIEN

M. le Président rappelle que, par délibération n°2020-67 du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Consécutivement à la démission de M. Jean-Pierre NORMAND-COURIVAUD de son mandat de conseiller municipal et conseiller communautaire d'AUBAZINE, devenue définitive dès sa réception le 24 septembre 2021, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- Vu les articles R123-27 et R 123-28 du code de l'action sociale et des familles relatifs au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale),
 - Vu l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;
 - Vu les délibérations n°2020-67 du 16 juillet 2020 et 2020-102 du 23 novembre 2020 désignant les représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS,
 - Vu l'article R123-29 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;
 - Considérant la démission de M. Jean-Pierre NORMAND-COURIVAUD de son mandat de conseiller communautaire d'AUBAZINE et la vacance d'un siège au conseil d'administration du CIAS,
- **DE PROCÉDER**, par vote à bulletins secrets, au scrutin uninominal à deux tours, à l'élection d'un représentant pour siéger au Conseil d'administration du CIAS
- Vu les résultats du scrutin,
- **DE PROCLAMER** Madame Roselyne POUJADE pour siéger au Conseil d'administration du CIAS.

Publié le 29 octobre 2021

Le Président,
Alain SIMONET